RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 894 DU 11 AVRIL 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour l'Environnement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2022-063 du 02 février 2022 portant approbation des statuts de l'Agence béninoise pour l'Environnement;
- vu le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- **sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 mars 2024.

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour l'Environnement, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Jeanne ADANBIOKOU AKAKPO**, représentante du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Urbain TCHIAKPE**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;



- monsieur **Arnaud Y. Bruno ZANNOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Roland A. DOSSOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Houétchékpo Sèna LEGBAGAH**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- monsieur **Agnidé Emmanuel LAWIN**, représentant du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines ;
- monsieur Crespin GUIDI, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale.

Article 2

Madame **Jeanne ADANBIOKOU AKAKPO** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 11 avril 2024

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie

et des Finances,

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

Romuald WA Ministre d'Etat